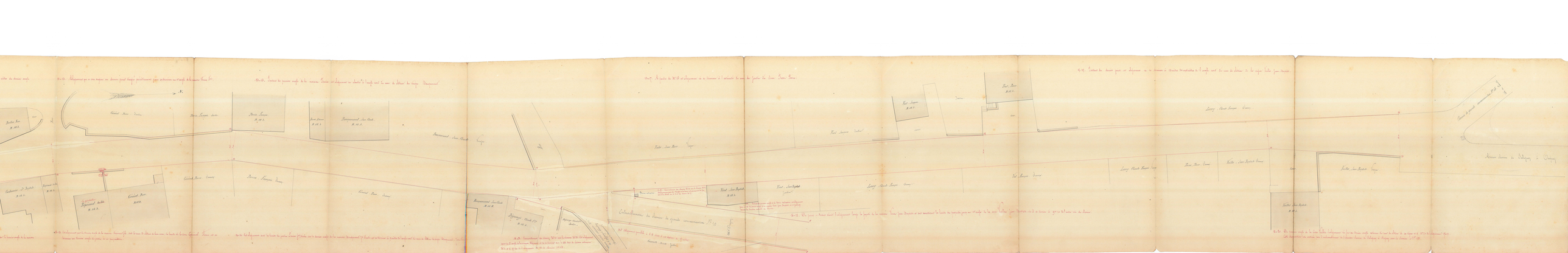

Échelle de 0.001 pour mètre
Chaillot, Antoine
place à fumier
Chaillot, Antoine
Cour à porcs
Chaillot, Antoine
Jardin
Route
Boulet Pierre
Cour
Cimetière
Fontaine publique
Vial
Rouz Veuve
Cour à porcs
bûcher
Vial Antoine

1-3. Cet alignement part d'un point pris à 0.40 de l'angle sud-est de la maison Chaillot François, touche au premier angle de la maison Chaillot Antoine, et au 2e angle de la maison Chenevoing Veuve, et se termine à 2m.40 au delà.

2-4. Cet alignement part à 9m.40 du premier angle de la maison Chaillot Fois, et se termine à 0m.80 en dedans du 1er angle de la maison Boulet Pierre.

3-5. Partant du dernier point ci-devant décrit, cet alignement passe par l'angle nord-est de la maison Pernoud Fois, longe le mur de clôture du presbytère, passe à 0m.80 centimètres en avant du premier angle de la maison Julien Jean Baptiste et se termine à 0m.80 centimètres au-delà.

4-6. De ce dernier point l'alignement coupe les façades des bâtiments Boulet Pierre, Bonnier André, suit le mur de clôture du jardin de la commune, coupe ensuite la maison Roux François, le jardin Pernoud, l'avenue du cimetière, la maison Bonne Paul et le premier bâtiment Roy Etienne, pour se terminer à 2m.90 de distance de la limite de cette construction et du 2e corps de bâtiment du même propriétaire.

5-7. Cet alignement part du point précédemment désigné et se termine à 9 mètres du dernier angle de la maison Roux Veuve.

6-8. A partir du No 6, cet alignement va se terminer sur le 2e angle de la maison Rouz Veuve.

7-9. A partir du No 7, l'alignement 7-9 va tomber à 2m.50 en retraite du premier angle de la maison Vial, Antoine.

9-11. Ces alignements partant du No 9 coupe les maisons Vial Antoine et Granelle Pierre, puis aboutit à 9 mètres du dernier angle de la maison Repiccand les fils.

10-12. Cet alignement qui est également parallèle à celui 9-11, dont il est aussi distant de 9 mètres, passe sur le premier angle de la m
Vial Antoine, et aboutit au dernier angle de la maison Repiccand fils.

Berthet, Veuve. M. OE. b.
Cour
Rue.
Cordonnier, Jn Baptiste. M. OE. b.
Repécaud, les fils. M. OE. b.
Le général Repécaud. M. OE. b.
Général, Pierre. M. OE. b.
Général, Pierre. Jardin.
N.
Perrin, François. Jardin.
Général, Pierre. Champ.
Perrin, François. M. OE. b.
Perrin, François. Champ.
Perrot, Étienne. M. OE. b.
Bonguenard, Jean Claude. M. OE. b.
Général, Pierre. Champ.
Bonguenard, Jean Claude. Verger.
Bonguenard, Jean Claude. M. OE. M.
Dégrange, Claude fois M. OE. b.
Cour.
Dégrange Claude fois Jardin.
Rue
Chemin vicinal ordinaire No. 1 de Caligney à Gendrey (Direction à abandonner)
Embranchement du chemin de grande communication No. 10.
Borne métrique.
Violet, Jean Marie. Vigne.
Côté d'Ougney.
Girardet, Pierrette. Jardin.
Virot, Jean-Baptiste. M. OE. b.
Virot, Jean Baptiste. Jardin.
Vial, Jacques. Jardin.
Larry, Claude François. Champ.
Vial, Jacques. M. OE. b.
Cour
Jardin.
Vial, Pierre. M. OE. b.
Cour.
Vial, François. Champ.
Larry, Claude François. Vigne.
Perret, Pierre. Champ.
Vuillet, Jean Baptiste. Champ.
Larry, Claude François. Champ.
Vuillet, Jean Baptiste. M. OE. b.
Cour.
Vuillet, Jean Baptiste. Vigne.
Chemin de grande communication No. 15.
Côté de Gendrey.
Ancien chemin de Sabigney à Ougney
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
A
B
C
D
9.00
9.60
9.20
9.40
10.00
9.10
13.20
11-13. Alignement qui a son origine au dernier point désigné précédemment pour se terminer au 1er angle de la maison Perrin Fois.
12-14. Cet alignement part du dernier angle de la maison Repécaud fils, suit le mur de clôture de leur cour, la limite de la cour Général Pierre, et se termine au dernier angle du jardin de ce propriétaire.
13-15. Partant du premier angle de la maison Perrin, cet alignement va aboutir à l'angle nord du mur de clôture du verger Bonguenard.
14-16. Cet alignement suit la limite du jardin Perrin Fois, tombe sur le dernier angle de la maison Bonguenard Jn Claude, et se termine à 9 mètres de l'angle nord du mur de clôture du verger Bonguenard, Jean Claude.
A-B. Raccordement du chemin No. 10 avec le chemin No. 15. Cet alignement part du 2e angle de la maison Dégrange et va se terminer sur le côté droit du chemin ordinaire No. 1 et à 9m 40 de l'alignement 16-18 du chemin No. 15.
B-F. Alignement parallèle à C-E, dont il est distant de 9 mètres.
C-D. Raccordement du chemin No. 10 avec le chemin No. 15.
15-17. A partir du No. 15 cet alignement va se terminer à l'extrémité du mur du jardin du sieur Jacob Pierre.
16-18. Du point ci-devant décrit l'alignement longe la façade de la maison Virot Jean Baptiste et suit exactement la limite des propriétés jusqu'au 1er angle de la cour Vuillet Jean Baptiste, où il se termine à 9m 10 de l'autre rive du chemin.
17-19. Partant du dernier point, cet alignement va se terminer à 13 mètres 20 centimètres de l'angle nord du mur de clôture de la vigne Vuillet Jean-Baptiste.
18-20. Du premier angle de la Cour Vuillet, l'alignement va finir au dernier angle extérieur du mur de clôture de sa vigne et à 13m 20 de l'alignement 17-19. Cette disposition est motivée par l'embranchement de l'ancien chemin de Sabigney à Ougney avec le chemin No. 15.

Chemins vicinaux

Département du Jura

Arrondissement de Dole

Chemin de Grande Communication N° 15 d'Orchamps à Jointre

Traversé de Saligney

Plan qui fait double emploi

inutile

[illegible]

PLAN D'ALIGNEMENT

Echelle de 0,005 par Mètre

Dressé par l'Agent-voyer Cantonal soussigné
Gendrey le 22 Janvier 1872.
Signé : A. Mottiet.

Vu et vérifié par l'Agent voyer d'Arrondissement.
Dole le 29 février 1872.
Signé : Crolet.

Vu et présenté par l'Agent voyer en Chef soussigné.
Lons-le-Saunier le 2 Mars 1872.
Signé : Gindre.

Vu par le Préfet du Jura pour demeurer annexé à la délibération approbative du Conseil Général en date du 29 Août 1872.

Lons-le-Saunier le 16 Novembre 1872.
Par délégation :
Le Conseiller de Préfecture :
Signé : Ferlet de Bourbonne.

Pl. d'aly. Taxenne

Département du Jura

Arrondissement de Dole

Canton de Gendrey

Voirie Urbaine

Commune de Taxenne

Rue de la Fontaine

Plan d'alignement

Autorisation Préfectorale du 7 Xbre 1896

Dressé par l'Agent voyer Cantonal soussigné
Gendrey le 12 février 1897
Mignard

Vu et vérifié par l'Agent voyer d'arrt
Dole le 16 février 1897
Signé: Poty

Vu et présenté par l'Agent voyer en chef soussigné
Lons le Saunier le 17 Février 1897
Signé: Chauvin

Vu par le Préfet du Jura
Lons le Saunier le 9 Juillet 1897
Pour le Préfet et par délégation
Le Conseiller de Préfecture
Signé: Bury

Echelle de 0,005 p. mètre

Pente de 0,116 sur 15m
P. de 0,077 sur 10m
Pente de 0,057 sur 20m
Pente de 0,0256 sur 16m
Pente de 0,0142 sur 42m
Rampe de 0,0141 sur 17m
Barberet Laurent P. OE. m
Dérot Marie Vve P. OE. m
Chemin de Grande Com.on No 12
Chemin de desserte
Gréval (de) clos Rue
Ruelle
Caritey Joseph P. OE. S
Dérot Joseph Vve
Passage communal
Jardin à Frilley
Jardin en friche à Brun Louis
Aisances
Frilley grange et remise P. OE. S
Brun Jean Fçois P. OE. S
Garnaud Marie Victorine P. OE. S
Peutet Fçoise P. OE. m
Brun Louis hangar P. OE. m
Place à fumier
tect à porcs P. m
Brun Jn Fçois
jardin
mur de soutènement
Jardins à divers
tect à porcs P. V
four
P. 1E. S
Brun Louis P. OE. S
Frilley P. OE. V
chambre
cuisine
four
cour
Fiquet chambre
Vauthey les héritiers
Vuillemenot Jh
grange mitoyenne entre Vuillemenot Vauthey et Fiquet
chambre à four
Ecurie
P. OE. m
Communal
jardin
Vauthey les héritiers
Vuillemenot Joseph P. OE. m
Tissot Joseph P. OE. m
Fiquet P. OE. m
Brun Jacques Veuve Jardin
Brun Joseph Jardin
Fontaine publique
Lavoir
Abreuvoir
Brun Louis jardin
Perrot Jn Fçois Jardin
Perrot Garnaud Jean Fçois
Ancienne fontaine
Rue du Four
Nord
Brun Jacques Veuve
Duvernois Théodore P. OE. S
tect à porcs

1-3. Cet alignement a son origine sur l'alignement 1-3 du chemin de gde Comon No 12, il passe à l'angle Est de la maison Dérot Vve et se termine à l'angle Nord de la maison Caritey.

3-5. Partant du repère 3 décrit, cet alignement ~~=~~ passe ~~termine~~ à l'angle ~~Est~~ nord de ~~tect à porcs~~ la grange de ~~Brun Louis~~ Frilley et se prolonge de 5m au-delà dudit angle.

~~5-7. Cet alignement part du repère 5 décrit pour aboutir à l'angle Nord de la grange Frilley.~~

~~7-9. Alignement de 5m de longueur partant du repère 7 décrit et passant par l'extrémité d'une perpendiculaire de 7m élevée au repère 8 à la direction 6-8.~~

~~9-11. Cet alignement part du repère 9 décrit pour aboutir à la façade nord de la maison Vuillemenot en un point situé à 2m de l'angle Nord de ladite maison.~~

~~11-13. Alignement partant du repère 11 décrit pour aboutir à l'angle Nord du tect à porc Fiquet~~

7-9
~~13-15~~. Alignement partant du repère 7 ~~13~~ décrit pour aboutir à l'angle Est de l'abreuvoir

9-11
~~15-17~~. Cet alignement se confond avec le parement extérieur du mur du bassin de l'abreuvoir communal; il se termine au repère 11 ~~17~~, angle nord dudit abreuvoir

11-13
~~17-19~~. Alignement partant du repère 17 décrit pour aboutir à l'extrémité nord du mur de clôture de la fontaine communale.

2-4. Cet alignement commence sur l'aligt 1-3 du ch. de gde Comon No 12 à 5m du repère 3 ~~passe~~ et aboutit à la façade sud du four Brun Jn Fçois à 0m70 de l'angle sud ~~à l'angle sud de la maison Brun Jn Fçois et aboutit à l'angle sud du hangar Brun Louis.~~

4-6. Cet alignement part du repère 4 décrit, passe à ~~l'extrémité d'une perpendiculaire de 7m20 élevée au repère 5 à la direction 3-5~~ l'angle sud de la maison Brun Jn Fçois, et se termine ~~à 0 60 au delà du pied de cette perpendiculaire~~ à l'angle sud du hangar Brun Louis.

6-8. Alignement ~~parallèle à la direction 5-7~~ partant du repère 6 décrit pour aboutir à l'angle sud du bâtiment de Brun Louis.

8-10. Cet alignement part du repère 8 décrit et aboutit au repère 10 ~~à l'angle Ouest de la remise de Frilley~~ point origine de la courbe que présente le mur de clôture du jardin Brun Louis

~~10-12. Alignement partant du repère 10 décrit pour aboutir au repère 12, point origine de la courbe que présente le mur de clôture du jardin Brun Louis La longueur de cet alignement est de 5m20~~

10-12
~~12-14~~. Alignement de 8m60 de longueur se confondant avec le parement extérieur du mur de clôture du jardin Brun Louis. Il se termine à l'angle Sud-ouest dudit mur.

12-14
~~14-16~~. Cet alignement part du repère 12 ~~14~~ décrit pour aboutir à l'angle Sud du bassin de l'ancien lavoir communal.

14-16
~~16-18~~. Cet alignement se confond avec le parement extérieur du mur du bassin de l'ancien lavoir et se termine à l'angle Ouest dudit lavoir

~~18-20. Alignement se dirigeant sur l'angle est du tect à porcs Duvernois Théodore, il se termine au repère 20 situé dans le prolongement de la façade nord de la maison Perrot Garnaud Jn Fs~~

PONTS ET CHAUSSÉES.

DÉPARTEMENT du Jura

ARRONDISSEMENT de Dole

SIGNATAIRES :
M. Laffaly
Ingénieur ordinaire.
M. Antoine
Ingénieur en chef.

Ponts et Chaussées
Ingénieur en chef
Le 20 Mars 1880
Reg. A N° 263
Département du Jura

ROUTE Départementale N° 11, de Besançon à Dijon.

PLAN D'ALIGNEMENT DE LA TRAVERSE DE Vitreux

Dressé par l'Ingénieur ordinaire soussigné.
A Dole, le 24 Juillet 1874
Le conducteur ffons d'Ingénieur ordinaire.
Signé: Laffaly

Vu et présenté par l'Ingénieur en chef soussigné.
A Lons-le-Saunier le 27 Juillet 1874
Signé: Antoine.

Vu à la section des Travaux Publics
le 9 8bre 1879.
Le rapporteur,
Signé: René Desnoyers.

POUR COPIE CONFORME AU PLAN ANNEXÉ
AU DÉCRET
EN DATE DU 13 février 1880.
LE CHEF DE LA DIVISION DES ROUTES ET PONTS

Pour copie conforme:
L'Ingénieur en chef,

N° 473 d'ordre, Ing.
Paris, Imprimerie de G. Jousset, rue de Furstenberg, 8. (469)

ÉCHELLE DE 0m005 POUR MÈTRE ($\frac{1}{200}$).

ABRÉVIATIONS.

B	Constructions en bois.
P	— en pierres ou moellons
PT	— en pierres de taille.
0 E	Rez-de-chaussée.
1 E	Maison à 1 étage.
2 E	— à 2 étages.
3 E	— à 3 étages.
4 E	— à 4 étages.
S	Construction solide.
M	— médiocre.
V	— en état de vétusté.

(Côté de Besançon)
(Axe de la route)
(Côté de Dijon)
Desmoulins, Antoine Champ.
Chemin de desserte
Perret, François (les héritiers) Verger.
Vve Migard, François Verger.
Arrêté du 20 Mars 1812.
Myard, François Champ
Nottey Antoine Champ
Migard, François Champ.
Mlle Devreux, Joséphine Champ.
Estrayer (de Pagney) Champ.
Ledoux (Médecin) Champ.
Simon Abraham (les héritiers) Champ.
Brenot Etienne Champ.
Vve Brussel Champ.
Simon Abraham (les héritiers) Champ.
Mlle Poignant Champ.
Vve Migard, François P.1E.S.
Perret, François (les héritiers) P.1E.S.
Bassand, Etienne P.1E.M.
P.1E.S.
Ecurie
Brussel, André (les héritiers) P.1E.S.
Vve Brussel P.1E.S.
Perret, François (les héritiers) Jardin et cour.
Compagnon, Claude Jardin.
Compagnon, Claude P.0E.M.
Jardin.
Vve Brussel Jardin.
Cimetière.
Brussel, Etienne Vigne.
Menelotte, Rose les héritiers. Vigne.
Puget, (les héritiers) Vigne.
Menelotte, Rose, les héritiers. Vigne.
Courbaux, Claude Jardin.
Menelotte Jeanne Vve Ballot P.0E.M.
Perret, (les héritiers) Champ.
Menelotte Rose les héritiers Champ.
Devreux, Joséphine Champ.
Racine, Cde Fois Champ
Migard, François Champ.
Laumet, Jn Pre Jardin.
Duvoy, Virginie Jardin.
Arrêté du 11 Avril 1860
Duvoy Virginie P.1E.S.
Cornet Antoine
Laumet, Jacques (les héritiers) P.1E.M.
Cour.
Courbaux, Claude P.1E.M
Puget, Pierre P.0E.M.
Menelotte Rose les héritiers P.0E.M.
Porteret, Jean P.0E.M.
Vve Ballot Jn Pte les héritiers P.1E.M.
P.1E.S
Arrêté du 29 Avril 1860
Ballot, Claude P.1E.S.
Mergey, Claude Etienne P.1E.S.
Chemin de fer de Paris, Lyon, Méditerranée. Jardin. P.1E.S
Maison commune P.1E.S
Arrêté du 22 Mars 1867.
Cour.
Maison commune P.1E.S
Place de la Fontaine.
Mergey, Etienne P.1E.S.
Simon Abraham (les héritiers) P.1E.S.
Mergey, Jn Claude P.1E.M.
Morel, François P.1E.M.
Jardin.
Ruelle
Simon, Abraham (les héritiers) P.1E.M.
Simon Abraham (les héritiers) Jardin.
N.
Courbaux, Laurent P.0E.S
P.1E.S.
Courbaux, Simon P.1E.V.
Mergey Jn Cde P.0E.S
Jardin.
Clerget, Jn Baptiste P.0E.M.
Desmoulins Antoine P.1E.S.
Arrêté du 15 Octobre 1864
Mergey, Claude (Jeune) Jardin.
Desmoulins Antoine P.0E.S
Mergey Jn Cde Vigne
Desmoulins Vigne
Migeon, Etienne Vigne
Mergey, Etienne Vigne
Place de la Croix de Mission Communal.
Chemin vicinal de Vitreux à l'Abbaye d'Accy
Desmoulins, Antoine Champ.
Jardin
Mergey, Claude (Jeune) P.1E.S
Saunot Dominique P.0E.S
Mergey, Claude Jn Terre.
Saunot, Dominique Jardin.
Arrêté du 7 Juin 1862
Jardin.
Saunot Dominique P.0E.M
Sauvagney P.0E.M
Desmoulins, Antoine Champ
Satet, Jn Bapte (les héritiers) Champ.
Menelotte Antoine Champ.
Champ.
Mergey, Claude Etienne Champ.
Champ.
Mergey, Etienne Terre.
Courbaux Claude Champ.
Perret. François Champ
Porteret. Jean. Champ.
Boudot. Olympe Champ.
Estrayer, (de Pagney) Champ.
P.1 P.2 P.3 P.4 P.4a P.5 P.5a P.6 P.6a P.6b P.7 P.8 P.9

Alignement de rase campagne partant du point situé à 5m60 de l'axe de la route, vis-à-vis l'origine du champ à Nottey, Antoine, et aboutissant au point 1, angle (Côté de Besançon) du mur du verger à Perret, François.

Alignement de rase campagne partant d'un point situé à 5m60 de l'axe de la route à l'origine du champ à Nottey Antoine, et aboutissant au point 2 situé sur le prolongement du mur du verger à Perret, François, longeant le chemin de desserte à 10m60 en avant de l'angle.

1-3. Alignement conservé de la façade des murs de verger à Perret, François et à Vve Migard, François partant du point 1 déjà défini et aboutissant au point 3, angle (Côté de Dijon) du mur du verger à Vve Migard, François.

2-4. Alignement partant du point 2 déjà défini et aboutissant au point 4, angle à l'origine du mur du champ à Poignant.

3-5. Alignement partant du point 3 déjà défini et aboutissant au point 5, angle (Côté de Besançon) de la maison à Brussel, André (les héritiers).

4-6. Alignement conservé du mur de clôture du champ à Poignant et aboutissant au point 6, à l'angle (Côté de Dijon) du dit mur.

5-7. Alignement conservé des façades des maisons à Brussel André et à la Vve Brussel partant du point 5 déjà défini et aboutissant au point 7, angle (Côté de Dijon) de la maison à la Vve Brussel.

6-8. Alignement partant du point 6 déjà défini et aboutissant au point 8, situé à 1m25 en arrière de l'angle (Côté de Dijon) du mur du jardin à Perret, François.

6-10. Alignement partant du point 8 déjà défini et aboutissant au point 10, angle (Côté de Dijon) du mur du jardin à Compagnon, Cde.

7-9. Limite d'attribution de la Grande voirie partant du point 7 déjà défini et aboutissant au point 9 angle aigu du mur du jardin à la Veuve Brussel.

9-11. Alignement partant du point 9 déjà défini et aboutissant au point 11, angle rentrant du mur de clôture du Cimetière.

10-12. Alignement partant du point 10 déjà défini et aboutissant au point 12, 2e angle de la maison à Menelotte Jeanne, Vve Ballot.

11-13. Alignement conservé des façades des murs de clôture du cimetière, des vignes à Brussel, Etienne, Menelotte, Rose et Puget (les héritiers) partant du point 11, déjà défini et aboutissant au point 13, angle saillant du mur de la vigne à Puget (les héritiers).

12-14. Alignement partant du point 12 déjà défini et aboutissant au point 14, situé sur le prolongement du premier mur en retour de la maison à Menelotte, Jeanne Vve Ballot et à 1m40 en avant de l'angle (Côté de Dijon).

13-15. Alignement conservé du mur de la vigne à Puget (les héritiers) partant du point 13, déjà défini et aboutissant au point 15, 2e angle saillant du mur de la vigne à Puget (les héritiers).

14-16. Alignement partant du point 14 déjà défini et aboutissant au point 16, extrémité d'une perpendiculaire de 11m38 de longueur élevée sur le mur de la vigne à Puget (les héritiers) à 0,80 en deçà du point 13.

15-17. Alignement conservé des façades des murs de clôture des vignes à Puget (les héritiers), à Menelotte, Rose et du mur du jardin à Courbaux, Claude partant du point 15 déjà défini et aboutissant au point 17 1er angle saillant du mur du jardin à Courbaux, Claude.

16-18. Alignement partant du point 16 déjà défini et aboutissant au point 18, angle (Côté de Besançon) de la maison à Duvoy, Virginie.

17-19. Alignement conservé du mur du jardin à Courbaux Claude, partant du point 17, déjà défini et aboutissant au point 19, angle saillant du mur de jardin à Courbaux, Claude.

18-20. Alignement conservé des façades des maisons à Duvoy, Virginie et Cornet Antoine, partant du point 18 déjà défini et aboutissant au point 20, angle (Côté de Dijon) de la maison à Cornet, Antoine.

19-21. Alignement conservé du mur du jardin à Courbaux Claude partant du point 19 déjà défini et aboutissant au point 21, angle (Côté de Besançon) de la maison à Courbaux, Claude.

20-22. Alignement partant du point 20 déjà défini et aboutissant au point 22, angle (Côté de Besançon) du mur de jardin à la Cie du Chemin de fer.

21-23. Alignement conservé des façades des maisons à Courbaux Claude, Puget Pierre, Menelotte Rose et Porteret Jean partant du point 21 déjà défini et aboutissant au point 23 angle du mur mitoyen des deux maisons à Porteret, Jean.

22-24. Alignement conservé du mur de clôture du jardin à la Cie du Chemin de fer partant du point 22 déjà défini et aboutissant au point 24, situé à l'angle rentrant de la façade du bâtiment de la Cie du Chemin de fer.

23-25. Alignement conservé des façades de la 2e maison à Porteret Jean et de la maison à Vve Ballot Jn Bapte, partant du point 23 déjà défini et aboutissant au point 25 angle du mur mitoyen des maisons de Vve Ballot Jn Bapte et Ballot Claude.

24-26. Alignement partant du point 24 déjà défini et aboutissant au point 26 angle (Côté de Besançon) du bâtiment à la Cie du Chemin de fer.

25-27. Alignement partant du point 25 déjà défini et aboutissant au point 27, angle saillant de la maison à Ballot Claude.

26-28. Alignement conservé de la façade du bâtiment de la Cie du chemin de fer partant du point 26 déjà défini et aboutissant au point 28, angle (Côté de Dijon) du bâtiment à la dite Cie.

27-29. Alignement conservé à la 2e portion de la maison à Ballot Claude partant du point 27 déjà défini et aboutissant au point 29, angle du mur mitoyen des maisons à Ballot Claude et Mergey, Cde Etienne.

28-30. Alignement partant du point 28 déjà défini et aboutissant au point 30 angle (Côté de Dijon) de la maison commune.

29-31. Alignement conservé de la façade de la maison à Mergey, Cde Ete partant du point 29 déjà défini et aboutissant au point 31, angle saillant de la maison à Mergey, Claude Etienne.

30-32. Alignement conservé du mur de cour de la maison commune, partant du point 30 déjà défini et aboutissant au point 32, angle (Côté de Dijon) du dit mur.

31-33. Alignement formé par le prolongement de la façade de la maison à Mergey, Cde Ete partant du point 31 déjà défini et aboutissant au point 33 sur le prolongement de la façade latérale (Côté de Dijon) de la maison à Mergey, Cde Ete.

32-34. Limite d'attribution de la Grande voirie partant du point 32 déjà défini et aboutissant au point 34 angle (Côté de Besançon) de la maison à Simon Abraham.

33-35. Limite d'attribution de la Grande voirie partant du point 33 déjà défini et aboutissant au point 35 angle (Côté de Besançon) de la maison à Mergey, Etienne.

34-36. Alignement conservé de la façade de la maison à Simon Abraham, partant du point 34 déjà défini et aboutissant au point 36 angle (Côté de Dijon) de la dite maison.

35-37. Alignement partant du point 35 déjà défini et aboutissant au point 37, angle (Côté de Besançon) de la maison à Morel, François.

36-38. Alignement conservé du mur de jardin à Simon Abraham partant du point 36 déjà défini et aboutissant au point 38, angle (Côté de Besançon) de la maison à Courbaux, Laurent.

37-39. Alignement conservé de la façade de la maison à Morel, François partant du point 37 déjà défini et aboutissant au point 39, angle (Côté de Dijon) de la maison à Morel, François.

38-40. Alignement conservé des façades des maisons à Courbaux Laurent partant du point 38 déjà défini et aboutissant au point 40, angle (Côté de Besançon) de la maison à Courbaux, Simon.

39-41. Limite d'attribution de la Grande voirie partant du point 39 déjà défini et aboutissant au point 41, 1er angle (Côté de Besançon) de la maison à Clerget Jn Bapte.

40-42. Alignement conservé des façades des maisons à Courbaux Simon et à Mergey, Jn Cde partant du point 40 déjà défini et aboutissant au point 42, angle (Côté de Dijon) de la maison à Mergey, Jn Cde.

41-43. Alignement partant du point 41 déjà défini et aboutissant au point 43, angle saillant de la maison à Desmoulins, Antoine.

42-44. Alignement partant du point 42 déjà défini et aboutissant au point 44 angle (Côté de Besançon) du mur de clôture de la vigne à Mergey Jn Cde.

43-45. Alignement conservé de la seconde portion de la maison à Desmoulins Antoine, partant du point 43 déjà défini et aboutissant au point 45, angle (Côté de Dijon) de la maison à Desmoulins, Antoine.

44-46. Alignement partant du point 44 déjà défini passant dans le prolongement de la façade latérale (Côté de Dijon) de la maison à Desmoulins, Antoine, à 10m00 en avant de l'angle et aboutissant au point 46 situé à 6m20 au-delà de ce prolongement.

45-47. Alignement partant du point 45 déjà défini et aboutissant au point 47, 2e angle saillant du mur de clôture du jardin à Mergey, Claude Etienne.

46-48. Alignement partant du point 46 déjà défini et aboutissant au point 48 angle (Côté de Dijon) de la borne limite de la Place de la Croix.

47-49. Alignement conservé de la façade du mur de clôture partant du point 47 déjà défini et aboutissant au point 49, 3e angle saillant situé à 4m10 du précédent.

48-50. Alignement partant du point 48 déjà défini et aboutissant au point 50 situé sur le prolongement de la façade (Côté de Dijon) de la maison Saunot, Dominique à 1m50 en avant de l'angle.

49-51. Alignement conservé du mur de clôture du jardin à Mergey, Cde Etienne partant du point 49 déjà défini et aboutissant au point 51, 4e angle saillant situé à 4m20 du précédent.

50-52. Alignement partant du point 50 déjà défini et aboutissant au point 52, angle (Côté de Dijon) du mur de clôture à Sauvagney.

51-53. Alignement partant du point 51 déjà défini et aboutissant au point 53, angle rentrant à la jonction du mur de clôture du jardin à Mergey Claude Etienne avec le mur de clôture du champ à Desmoulins, Antoine.

52-54. Alignement partant du point 52 déjà défini et aboutissant au point 54, situé sur l'arête extérieure du fossé à 5m50 de l'axe de la route.

53-55. Alignement conservé du mur de clôture du champ à Desmoulins Antoine partant du point 53 déjà défini et aboutissant au point 55, angle (Côté de Dijon) du mur de clôture du champ à Desmoulins, Antoine.

54-56. Alignement partant du point 54 déjà défini et aboutissant au point 56 à 5m50 de l'axe de la route.

55-57. Alignement partant du point 55 déjà défini et aboutissant au point 57 situé sur l'arête extérieure du fossé à 5m50 de l'axe de la route à l'origine du champ à Menelotte, Antoine.

57-59. Alignement partant du point 57 déjà défini et aboutissant au point 59 à 5m50 de l'axe de la route.